

des capitaines de navires de toute sorte essayées, prêtes à fonctionner, et faciliter des débouchés importants aux inventeurs et aux fabricants, tel est le but de cet établissement, qui possède un vaste local situé dans le centre de Marseille, près de la Bourse et du port, où les machines seront constamment exposées, et fonctionneront plusieurs fois par semaine à l'aide d'une machine à vapeur, ainsi que cela se pratiquait à l'Exposition universelle de Paris.

Les machines, ou, à défaut, les modèles, seront expédiés à la salle d'exposition aux frais de leur propriétaire; elles seront vendues au comptant, pour son compte, au prix qu'il fixera, et dont le montant sera immédiatement mis à sa disposition. Il paiera une commission sur le prix de vente pour couvrir tous les frais de magasin, d'expériences, d'annonce et de publication dans les journaux.

Les négociants du Havre signent en ce moment une pétition pour demander au gouvernement la réduction du droit d'entrée sur les houilles anglaises et son égalisation avec le droit qui frappe les houilles belges et allemandes. Des pétitions semblables seront probablement signées par Rouen et par toutes les grandes villes commerciales du littoral de l'Océan qui consomment beaucoup de houille. La pétition du Havre expose que la houille belge importée par la frontière du nord n'est que de 1-80 par tonne et la houille allemande qui arrive par la frontière de l'est n'est grevée que de 1-20 par tonne, tandis que la houille anglaise qui est introduite par mer depuis Dunkerque jusqu'aux Sables d'Olonne paie 3-60, auxquels il faut ajouter 1 fr. sous la désignation du droit de navigation; si l'on y joint encore le décime de guerre, les consommateurs payent 4-80 par tonne.

En matière de 3/6 de provenance étrangère et de fabrique déterminée, la stipulation portant que les fûts seront livrés à l'acheteur sur entrepôt de douane en France, est une clause de rigueur comme garantissant la sincérité de la provenance et de la marque de fabrique.

En conséquence, l'observation de cette condition de la part du vendeur peut être une cause de résiliation du marché, même quand la marchandise serait déclarée par experts d'une qualité conforme à l'échantillon.

Cette question de droit commercial, de la plus haute gravité, se trouve décidée dans ce sens par l'arrêt suivant, dont nous reproduisons les principaux motifs :

« La cour, considérant qu'il est reconnu par les parties que, le 15 octobre 1858, Tellier et Bailly ont vendu à Lequay des fûts de 3/6 anglais de la distillerie de Curri à raison de 154 fr. l'hect. livrable sur entrepôt de douane, de façon que les droits fussent acquittés à Paris au lieu de l'être à l'entrée en France; considérant que, sans égard pour l'insistance de Lequay, Tellier et Bailly lui ont fait expédier les dix fûts par Lonquety frères et Cie, de Boulogne, et déposés dans les magasins de ces derniers; considérant que, surtout dans les transactions qui ont pour objet les 3/6, la marque certaine de fabrique est d'un intérêt essentiel pour la revente; que, si les experts ont constaté que le 3/6 adressé à Lequay était du 3/6 anglais conforme pour la qualité à l'échantillon, ils n'ont pas ajouté, ainsi que l'annonce par erreur la sentence dont est appel; que ce 3/6 provenait directement de la distillerie Curri... »

« Qu'en conséquence, Lequay a été fondé à refuser l'expédition; considérant que la dépréciation considérable survenue dans les cours des 3/6 depuis octobre 1858 rend aujourd'hui le marché inexécutable, &c...; Infirme, au principal; déclare résilié le marché dont s'agit et condamne Tellier et Bailly à payer à Lequay 1,000 fr. de dommages-intérêts et aux dépens. »

Industrie du coton.

(Suite).

VIII. — BELGIQUE.

Il n'existe point de renseignements officiels sur le nombre des filatures en activité dans le royaume de Belgique. Cette industrie a fait incontestablement des progrès très marqués. Le ministère de l'intérieur, dans son compte-rendu sur l'industrie, le commerce et la situation financière du pays, qui a paru en 1856, donne une estimation approximative établissant qu'à cette époque la consommation du coton était de 22,200,000 livres; chaque broche consommait 44 livres, ce qui donnerait le chiffre de 500,000 broches. Le filage du coton se fait dans le pays depuis 1801, époque où la première machine à filer fut introduite à Gand (l'histoire de la fabrication du coton à cette époque a été traitée au chapitre France).

Plus tard, la Belgique ne fit point, dans cette branche d'industrie, des progrès aussi rapides que d'autres pays, bien que présentement elle ait gagné une certaine importance et qu'elle progresse eu égard à la quantité de coton brut employé et à la valeur des produits.

En 1855, l'importation des fils de coton était de 1,356,928 kil. d'une valeur de 6,844,095 fr. Il fut consommé dans le pays 194,723 kil. d'une valeur de 1,572,273 francs, et le transit fut de 1,162,205 kil. d'une valeur de 5,258,430 fr.

En grande partie ces fils, d'origine anglaise, n'étaient ni retors, ni teints.

L'exportation générale de la même année s'est élevée à 1,484,608 kil. d'une valeur de 6,323,653 francs, parmi lesquels on comptait seulement des fils belges pour 322,403 kil. ou 1,065,223 f. Dans ce nombre 69,683 kil. n'étaient ni teints, ni retors, et 232,649 kil. retors ou teints. 71 kil. évalués 6,745 fr., étaient composés de diverses espèces de fils au-dessus du n.° 140. La plus grande partie de ces fils était destinée pour la Prusse.

L'importation et l'exportation de la Belgique, en fil de coton, atteint à peu près annuellement une même quantité, près de 2,000,000 de kil. Quant à la valeur, elle est plus forte à l'importation. Les fils que l'on considère en Belgique comme extraordinaires, sont les numéros fins, soit teints, soit retors, tandis que l'on exporte d'ordinaire des numéros moyens. La valeur totale des fils fabriqués dans les établissements belges peut s'élever à 26,500,000 fr. On estime la valeur moyenne des fils fabriqués à 2 fr. 50 c. par kil., et la fabrication quadruple la valeur de la matière première; d'après cette donnée, la valeur des marchandises de coton fabriquées en Belgique peut être portée de 48 à 50,000,000 de fr.

En 1855, l'importation totale en tissus de coton s'est élevée à 774,505 kil., d'une valeur de 11,596,493 fr., dont 240,731 kil. ou 3,486,241 fr. furent consommés dans le pays et 533,263 kil. ou 7,903,459 fr. transitèrent.

L'exportation s'éleva à 2,222,678 kil. d'une valeur de 18,882,183 francs, parmi lesquels 1,689,445 kil. d'une valeur de 10,978,734 fr. étaient de production indigène.

D'après une communication de la douane d'Anvers, il est entré dans ce port, du 1.° janvier au 31 octobre 1857 :

Pour la consommation :

Table with 2 columns: Country and Value. Rows include Sweden, England, India, etc.

En entrepôt :

Des Etats-Unis . . . 4,098,382 liv. de coton.

En transit :

Table with 2 columns: Country and Value. Rows include England, etc.

Le nombre des ouvriers employés dans les différentes branches de l'industrie cotonnière est évalué de 26 à 28,000. Le recensement de 1855 a donné pour la Belgique une population de 4,607,065 habitants.

FAITS DIVERS.

— L'agrandissement de Paris jusqu'à l'enceinte fortifiée ne déplacera pas pour ainsi dire le centre de Paris.

Ce centre se trouve, avec le mur d'octroi pour clôture, dans les environs de St-Eustache. Avec la nouvelle enceinte, il se trouve exactement sur le Louvre de Louis XIV.

— Les notaires d'Anteuil, Passy, Batignolles, La Chapelle, La Villette, Belleville, Charonne, Bercy, Vaugirard, qui n'étaient notaires que de troisième classe et qui ne pouvaient qu'instrumenter dans leurs cantons respectifs, vont monter en grade par suite de l'agrandissement de Paris. D'un seul pas, de notaires de troisième classe ils deviendront notaires de première, avec le droit d'instrumenter dans tout l'Empire, aux termes de la loi du 25 ventôse an XI, qui régit toujours l'institution du notariat français. Mais par compensation, les notaires de village en devenant notaires de la capitale, auront un supplément de cautionnement à déposer au Trésor. Leur cautionnement actuel, qui est insignifiant, devra être porté à 50,000 fr., comme celui des cent quatorze notaires de Paris.

— On parle du succès complet, sur le théâtre de St-Etienne, du drame dont nous avons déjà parlé, et qui a pour auteur un écrivain de la Haute-Loire. Les Piqueurs d'once sont conçus dans le genre des Mystères de Paris d'Eugène Sue; on y retrace avec une vérité qu'on qualifie de saisissante, les mœurs, les habitudes, les désordres de cette classe de bohémiens, la honte et l'effroi de nos fabriques méridionales. La direction des théâtres de Lyon va monter la nouvelle pièce, qui joint, à ce qu'il paraît, un vif intérêt dramatique à une forme littéraire pleine de verve et d'originalité.

— On lit dans le Droit : « Avant-hier, des sergents de ville en surveillance dans le faubourg Saint-Germain, surprisent en vagabondage un petit garçon, qu'ils conduisent chez M. Marseille, commissaire de la section du Palais-de-Justice. Interrogé par ce magistrat, l'enfant raconta une histoire des plus étonnantes. Son père était mort en Afrique. Sa mère, dévorée par le chagrin, n'avait pas tardé à le suivre dans la tombe. Se trouvant orphelin, il avait été placé chez une de ses parentes, vieille

dame d'un caractère dur et revêche, qui le maltraitait de la façon la plus grave. Elle avait fini par le conduire dans une forêt aux environs de Paris et l'y avait abandonné.

— L'enfant narrait avec mille détails les incidents qui avaient signalé son séjour dans cette forêt, comme il en était sorti, la terreur à laquelle il avait été en proie, &c. Le commissaire lui objecta que, pour avoir subi tant de péripéties, ses habits avaient conservé de la fraîcheur; puis, se doutant bien qu'il y avait là-dessous quelque escapade d'écolier, le magistrat le menaça, s'il ne disait la vérité, de le faire détenir en prison.

— L'enfant avoua alors avec beaucoup de larmes que tout ce qu'il venait de dire était un conte, et que, s'ennuyant dans sa pension, il avait pris le parti de s'échapper et de courir les aventures, dans l'espoir de trouver, comme Robinson Crusée, une île déserte, où il pourrait s'installer et vivre à sa guise sans être obligé d'apprendre des leçons et d'aller à la classe.

— Après avoir adressé à ce jeune coureur d'aventures une sévère mercuriale, le commissaire de police l'a rendu à ses parents.

— Dans une de ses promenades, une division du collège communal de Sarlat est venue braver en aide à de pauvres cultivateurs dont la chaumière brûlait et a contribué, pour la plus grande part, à l'apaisement de l'incendie. Le recteur de l'Académie de Bordeaux, M. Detry, a écrit à ces enfants une lettre, dans laquelle il les félicite de leur généreux mouvement, leur disant que c'est là un bon souvenir placé au début de la vie. M. le recteur joignit à cette lettre un secours pour les incendiés.

— Beaucoup de Parisiens croient de fort bon goût de railler à tout propos la province, qui a bien ses mérites, et en particulier la ville de Carpentras, qui est bien une des plus lettrées de notre pays. Une dame a vengé d'un mot la province et Carpentras.

Mme X..., femme d'un des peintres les plus distingués de Lyon, se trouvait à Paris, dans une maison où l'on dansait. Vous savez combien la conversation est difficile entre un cavalier et une dame qui ne se connaissent pas. Un jeune homme, auquel Mme X... avait accordé l'honneur d'une contredanse, ne sachant quoi dire, désigna à sa danseuse une personne dont la tournure et la toilette prétaient, selon lui, à la critique.

— Voyez donc, dit-il, cette pauvre provinciale ! Elle doit venir en ligne directe de Carpentras.

— Oh ! non monsieur, dit simplement Mme X..., je ne le pense pas, je la connais.

— Le jeune homme n'eut qu'à mordre cruellement ses lèvres, qui avaient laissé passer une maladresse.

— On écrit de Paris : « Il y a eu hier soir, un grand banquet à l'hôtel du Louvre, la souscription était de 20 francs par personne. Ce repas a été donné en l'honneur du docteur noir, ce personnage qui fait quelque bruit depuis deux mois. Ce docteur noir est tout simplement un Indien qui est arrivé de son pays avec un filtre à l'aide duquel il prétend guérir tous les cancers réputés inguérissables par la médecine. Le fait est qu'il a guéri plusieurs personnes que les médecins avaient abandonnées. On cite en outre : M. Sax père, l'inventeur des saxophones, avait un cancer à la joue et qui est guéri radicalement. La musique des guides a joué pendant le banquet. Le nombre des convives était de 200. »

— Le transport la Seine vient de débarquer à Toulon le reste des condamnés du bagne de Brest.

— Pas déjà tant, madame ; la lune semble vouloir se lever, et il fera de plus en plus clair.

— Encore un instant de silence. — Mon Dieu, mère, que je suis inquiète ! — L'horloge sonne déjà cinq heures. — Il doit avoir bien faim !

— Tu te tourmente inutilement, chère Marie. Ces craintes continuelles de tous les accidents possibles, auxquelles ton imagination s'abandonne si volontiers, sont une malheureuse habitude qui finira par ne plus te laisser une minute de repos.

— N'ai-je donc pas sujet de m'inquiéter, mère ? — Non, à mon avis. Wallden est déjà rentré plus tard. Je suis convaincue qu'il sera ici dans un instant.

— J'éprouve, reprit Marie, quelque chose de sinistre et d'effrayant, dont je ne puis ni me rendre compte, ni me défendre. Mais, mon Dieu ! qu'est-ce que cette lueur qui a brillé à la fenêtre ? Ne l'as-tu pas vue mère ? — Ma chère fille, tu deviens réellement incompréhensible ; il ne te manquait plus que de voir des spectres. C'est le reflet du feu sur les carreaux.

— N'entends-tu pas, mère, se tâtonnement à la porte ? — Qu'est-ce que cela ? — Qu'est-ce que cela, mon Dieu ? — Ce n'est pas la main de Wallden. — Mais peut-être, cependant... — Qui serait-ce ? Dépêche-toi, chère Jeanne, de mettre la poêle au feu pour réchauffer le souper. Que cela lui fera de bien ! — Mais peut-être ne trouve-t-il pas de loquet ; prends la lumière, et cours lui ouvrir ! — On frappe : c'est un étranger... Ce n'est pas lui ! — Dieu, je le savais bien !

Jeanne se dirigea vers la porte. Saisie d'effroi, Marie ne put ni quitter sa place, ni crier à sa servante de revenir, puisque l'on n'entendait plus rien au dehors.

Moins émue que sa fille, madame N..., cherchait à la calmer.

— Chère enfant, lui disait-elle, lors même que ce serait un étranger, pourquoi cette frayeur !

Marie fit signe à sa mère d'écouter ; on parlait à voix basse dans la chambre de Jeanne.

« Je vais aller voir, » dit la bonne mère. Sa fille la retint avec anxiété, et quelques instants cruels s'écoulèrent ainsi. Puis, incapable de supporter plus longtemps cette situation, Marie secoua la torpeur qui s'était emparée d'elle, se dirigea en chancelant vers la porte, et l'ouvrit avec impétuosité.

Elle était préparée à tout ; mais que vit-elle ? Un de ses voisins, brave paysan, qui s'entretenait avec Jeanne.

« Madame, dit-il, nous n'avons pas de temps à perdre en préambules, et je vous déclare sans détours que mes camarades et nous avons trouvé monsieur le lieutenant plus mort que vivant. En sortant de la forêt, dans l'obscurité, ils étaient un peu écartés de son chemin, et il est tombé dans la carrière d'Arstrup. Nous étions à charrier du bois ; nous avons entendu ces cris et nous avons couru aussitôt à son secours ; mais, dans l'état où l'on mis les pierres qu'il a entraînées dans sa chute, nous n'avons pu le transporter sur-le-champ.

— Où est-il ? où est-il donc ? balbutia Marie, pâle comme la mort, et elle voulut sortir.

— Restez, restez, madame ; il sera ici dans un instant ; il a demandé lui-même à y être transporté. »

Quelques heures après, Marie, qui avait repris son calme, était assise au chevet de Wallden, et suivait avec la plus vive anxiété chacun des mouvements du malade.

« Madame, lui dit un médecin du voisinage qu'on avait fait appeler, je ne puis vous bercer d'un espoir trompeur ; il n'y a pas moyen de sauver votre mari ; mais, ou je m'abuse fort, ou il reprendra connaissance une dernière fois vers le matin. »

Le médecin ne s'était pas trompé. Une étincelle de vie, bien faible, il est vrai, se ralluma encore dans l'âme et dans les yeux du malheureux Wallden.

« Ma poitrine ! ma tête ! dit-il en gémissant. Je me croyais en proie à un rêve sinistre ; mais je sens bien maintenant que c'est la réalité... Dieu soit loué, tout va finir pour moi ! »

Marie saisit la main du moribond, et l'inonda de larmes brûlantes en disant d'une voix émue :

« Ne parle pas ainsi, mon bien-aimé Wallden ! As-tu pensé à... »

Wallden comprit le regard inquiet et interrogateur de sa femme.

« Oui, j'y ai pensé ; j'en ai eu le temps depuis ma longue maladie, et cette nuit où — tu t'en souviens — je t'ai vue, à mon réveil tenant notre enfant mort sur tes genoux. Dès lors, j'ai été complètement changé, et, si je n'avais pas tant réfléchi, il y a longtemps que je n'existerais plus. Le suicide m'a tenté souvent, bien souvent ! Mais, à l'idée des chagrins que j'ajouterais encore à ceux que je t'ai déjà causés, mon âme a cherché, dans les moments de tentation, le Sauveur que j'avais oublié. Je t'ai trouvé et il a été plus miséricordieux que je ne méritais. La mort était mon vœu le plus ar-

dent. — Me voici arrivé au terme ; et toi aussi, chère Marie, tu redeviendras heureuse ! »

Marie tomba à genoux en sanglotant, et appuya la tête sur le bras de Wallden. L'émotion était la parole.

« Quelles tortures n'ai-je pas éprouvées, poursuivit-il, à la pensée que toi, qui étais si heureuse, qui possédais tous les biens, tu es vue entraînée pas à pas jusqu'à l'extrême pauvreté par celui à qui tu avais donné, avec confiance, ton existence tout entière !

— O mon ami, je n'avais pas le droit de me plaindre ! N'avons-nous pas joué ensemble de ce que procure la richesse ? — Ne dois-je pas être satisfaite maintenant de partager avec toi l'indigence ? Cher époux, oublie tout cela, et reçois mon pardon le plus sincère et le plus sacré : tout est réparé, tout est oublié ! Pardonne-moi également si je t'ai blessé à mon insu ! »

Ces mots tombèrent sur le cœur de Wallden comme un baume salutaire. Il essaya de répondre au serrement de main de sa femme ; mais il ne put la remercier que par un regard affectueux.

« Peut-être, reprit Marie, en le considérant d'un œil scrutateur, peut-être désirerais-tu... »

— Non, ce n'est pas nécessaire. — Dans le peu d'instant qui me restent, personne ne me rendra meilleur que je ne suis. Je crois — et que cela te console — que je meurs dans la foi, et je sens que je puis lever les yeux avec confiance vers l'éternelle Miséricorde. J'ai déjà subi ici-bas le châtimeur le plus rude ! — J'ai — mais je ne puis plus parler, j'en ai dit assez ! Pose tes lèvres sur les miennes, que je te sente encore auprès de moi ! — Oh ! cela m'a fait du bien !... Te m'as donc pardonné ? Bonne Marie,